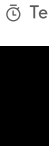


Sans la vidéo, l'affaire serait étouffée" : à Noisiel, le témoignage de Flavel et les nombreuses images relancent les accusations de violences policières

lire plus tard

441 commentaires

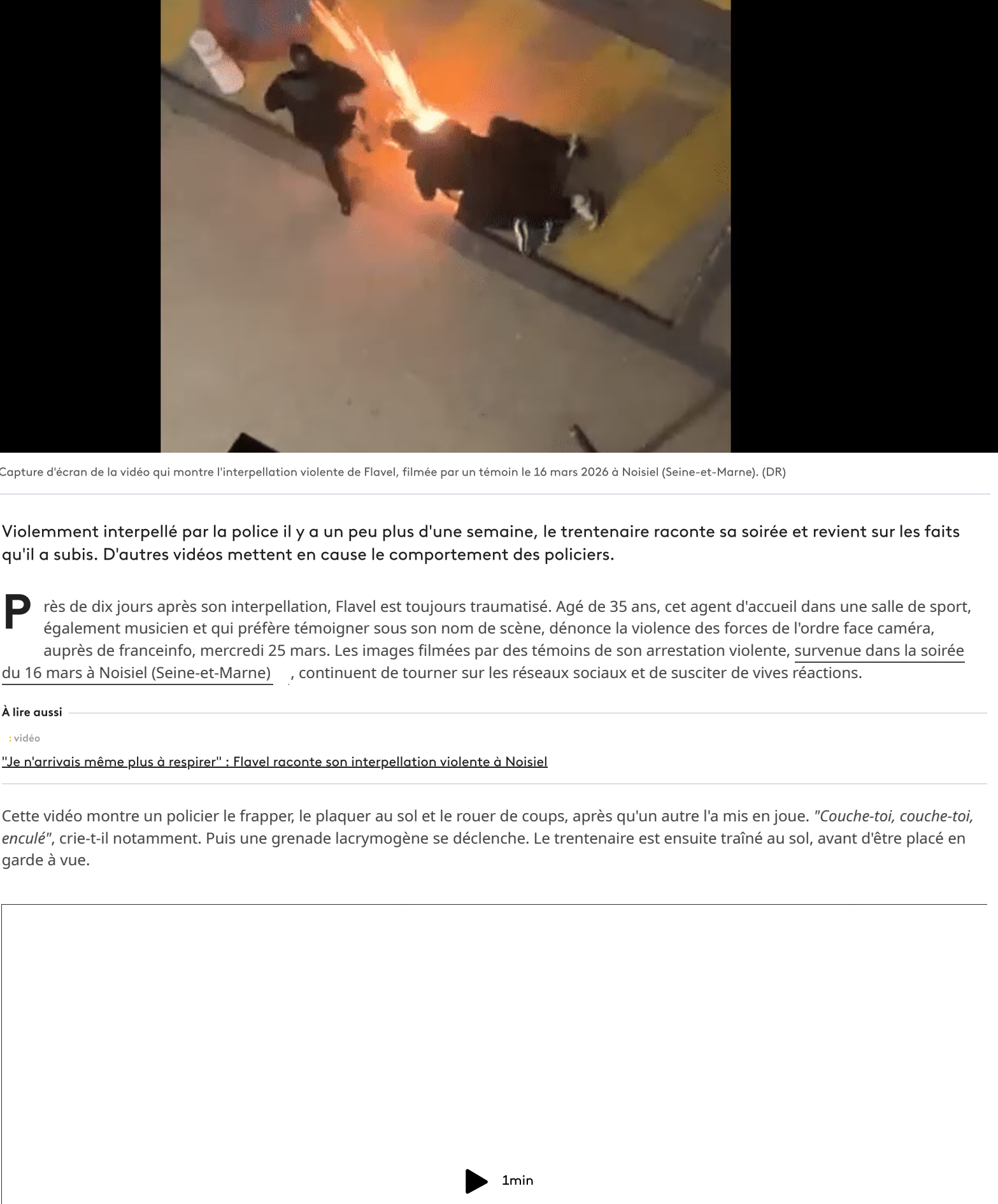


Violaine Jausent

France Télévisions

Publié le 26/03/2026 06:37

Temps de lecture : 5min



Capture d'écran de la vidéo qui montre l'interpellation violente de Flavel, filmée par un témoin le 16 mars 2026 à Noisiel (Seine-et-Marne). (DR)

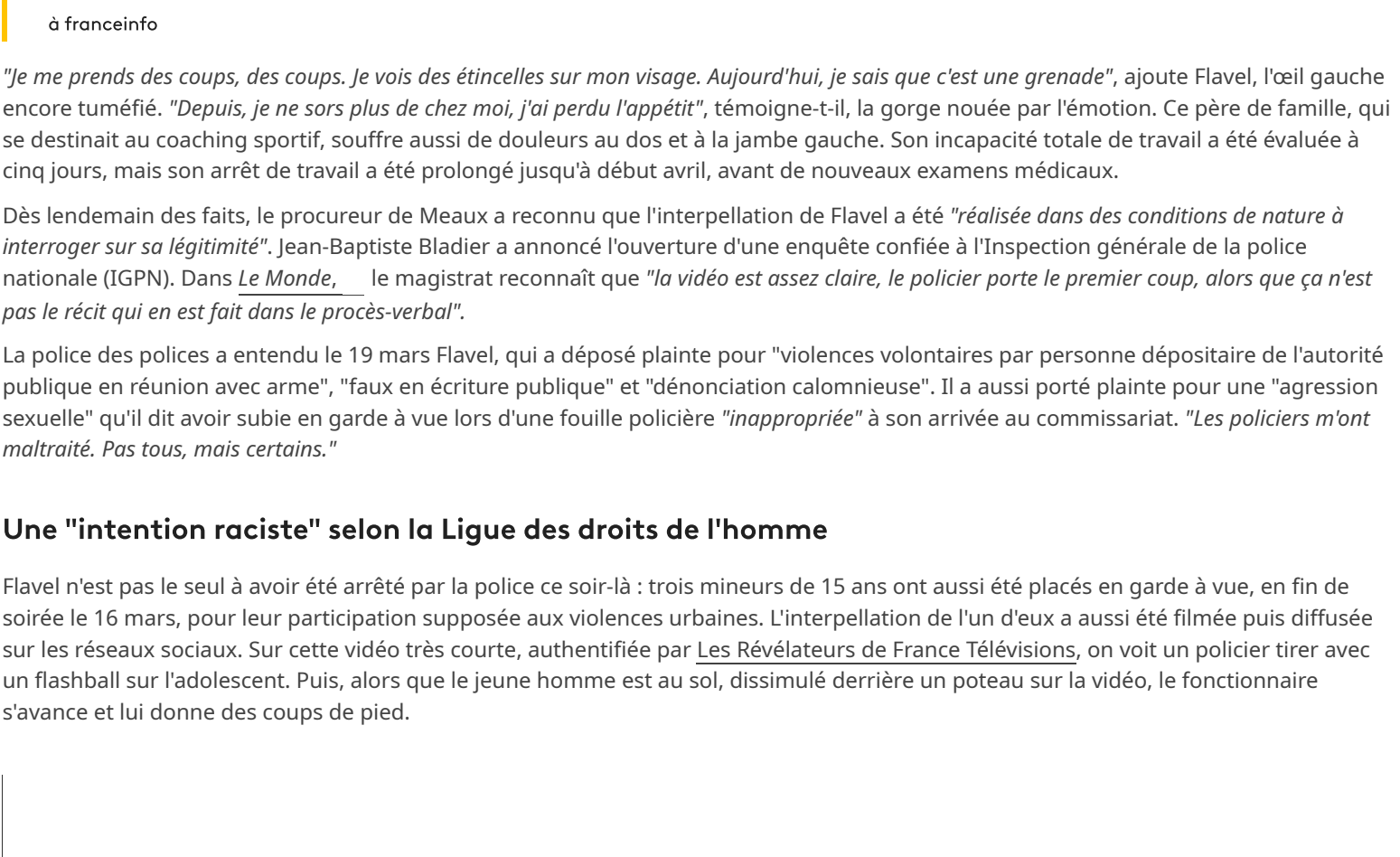
Violemment interpellé par la police il y a un peu plus d'une semaine, le trentenaire raconte sa soirée et revient sur les faits qu'il a subis. D'autres vidéos mettent en cause le comportement des policiers.

Près de dix jours après son interpellation, Flavel est toujours traumatisé. Agé de 35 ans, cet agent d'accueil dans une salle de sport, également musicien et qui préfère témoigner sous son nom de scène, dénonce la violence des forces de l'ordre face caméra, auprès de franceinfo, mercredi 25 mars. Les images filmées par des témoins de son arrestation violente, survenue dans la soirée du 16 mars à Noisiel (Seine-et-Marne), continuent de tourner sur les réseaux sociaux et de susciter de vives réactions.

À lire aussi

"Je n'arrivais même plus à respirer" : Flavel raconte son interpellation violente à Noisiel

Cette vidéo montre un policier le frapper, le plaquer au sol et le rouer de coups, après qu'un autre l'a mis en joue. *"Couche-toi, couche-toi, enculé"*, crie-t-il notamment. Puis une grenade lacrymogène se déclenche. Le trentenaire est ensuite traîné au sol, avant d'être placé en garde à vue.

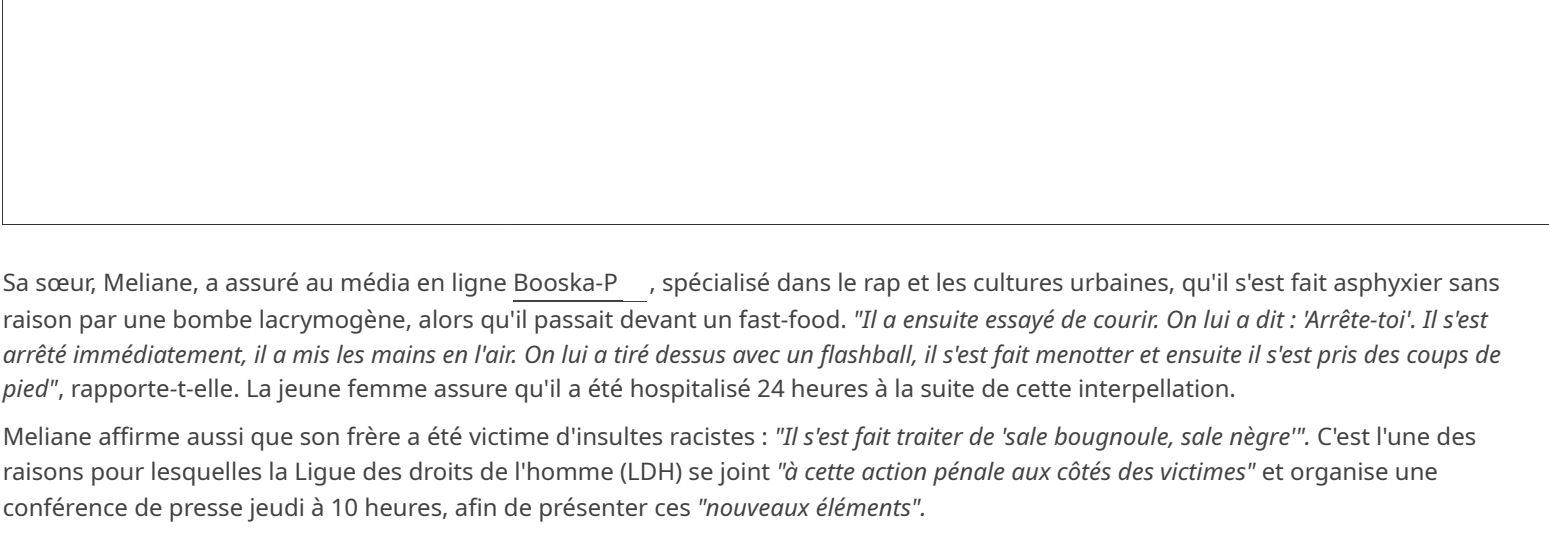


Les forces de l'ordre le soupçonner d'avoir participé aux violences urbaines qui viennent de se produire. Car plusieurs dizaines de personnes ont lancé des projectiles et des mortiers d'artifice contre les locaux de la police municipale, et tenté d'y pénétrer, comme le rapporte le procureur de Meaux, le lendemain des faits. C'est pourquoi des effectifs de la police nationale sont appelés en renfort. Sur place, ils sont ciblés à leur tour par des tirs de projectiles, tandis qu'une voiture de police est dégradée, selon le procureur.

"Je me prends des coups, des coups"

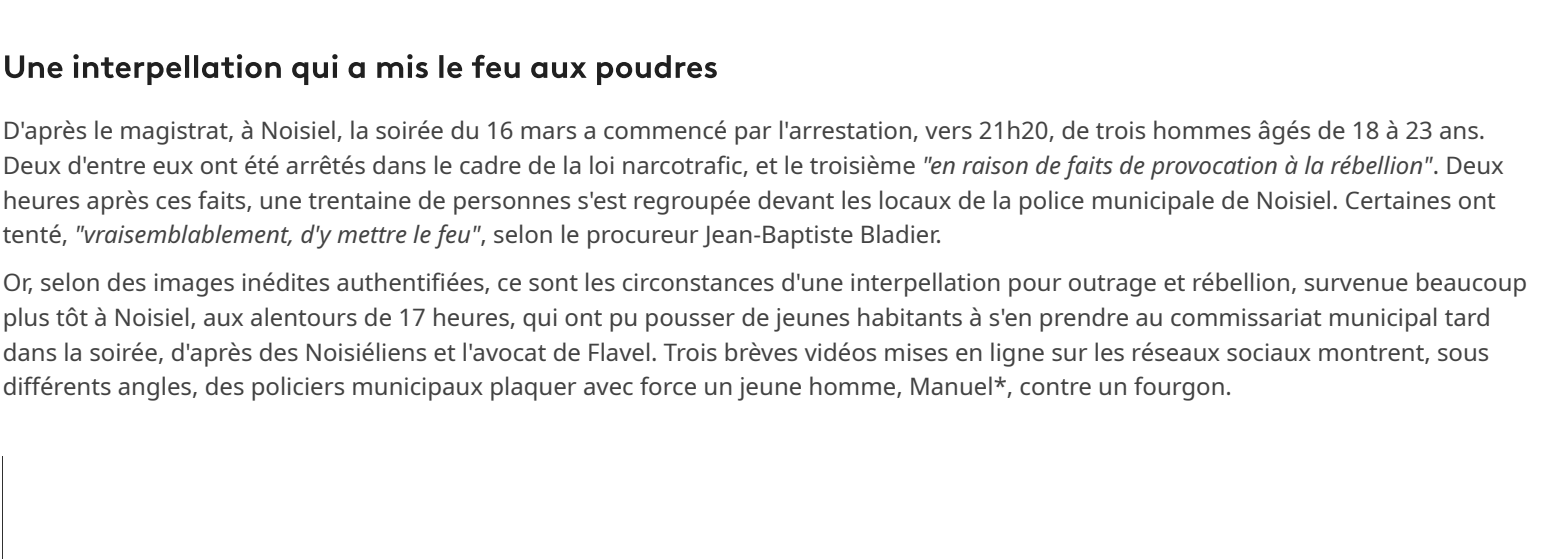
Flavel a vu des feux d'artifice au loin : il les a même filmés depuis un trottoir. Mais il dément toute implication dans ces faits. S'il se trouvait à proximité, c'est parce qu'il se rendait dans un fast-food pour manger, après son travail. *"J'appelle un ami pour le prévenir de ce que je vois [les coups de mortiers d'artifice], puis je raccroche et j'entends des voix derrière moi. On nous dit de dégager, alors on part, et un policier vient vers moi. Je vois qu'il est agressif, alors je lui dis : 'Nous, on va manger', comme on peut l'entendre dans la vidéo. Mais il ne veut rien savoir, il me met un coup de pied, et après il enchaîne. J'essaie de me protéger et, à un moment donné, je cours"*, relate Flavel.

"Quand je traverse la route, je tombe sur un autre policier qui pointe le flashball en direction de ma tête, et moi, je m'arrête net. J'ai peur qu'il me tire dessus", poursuit le trentenaire. Il se retrouve ensuite à terre.



Sa sœur, Meliane, a assuré au média en ligne Booska-P, spécialisée dans le rap et les cultures urbaines, qu'il s'est fait asphyxier sans raison par une bombe lacrymogène, alors qu'il passait devant un fast-food. *"Il a ensuite essayé de courir. On lui a dit : 'Arrête-toi'. Il s'est arrêté immédiatement, il a mis les mains en l'air. On lui a tiré dessus avec un flashball, il s'est fait menotter et ensuite il s'est pris des coups de pied"*, rapporte-t-elle. La jeune femme assure qu'il a été hospitalisé 24 heures à la suite de cette interpellation.

Meliane affirme aussi que son frère a été victime d'insultes racistes : *"Il s'est fait traiter de 'sale bougnoule, sale nègre'"*. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Ligue des droits de l'homme (LDH) se joint *"à cette action pénale aux côtés des victimes"* et organise une conférence de presse jeudi à 10 heures, afin de présenter ces *"nouveaux éléments"*.



"Un mineur a subi des blessures graves, et des propos à caractère raciste ont été proférés."

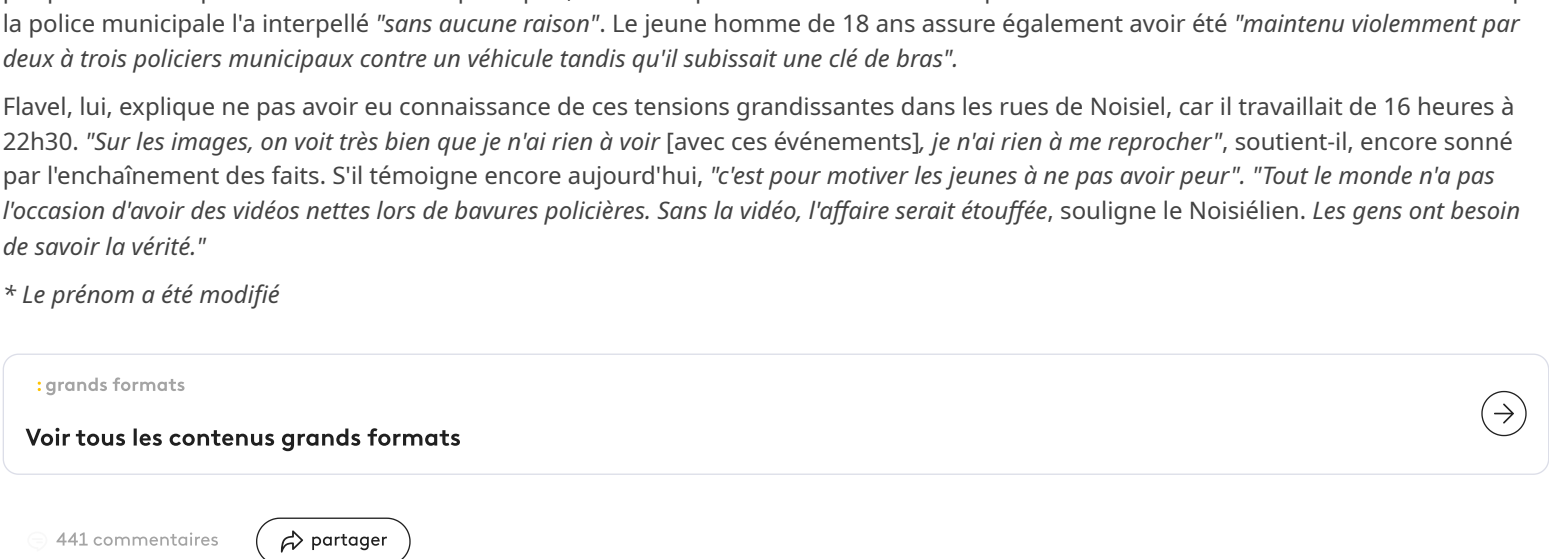
La Ligue des droits de l'homme

"Il y a la présomption que ces violences sont commises avec une intention raciste. Dès lors que cette circonstance aggravante existe, la LDH peut se constituer partie civile", souligne à franceinfo Nathalie Tehio, présidente de l'association. Ce constat est aussi valable pour Flavel, car on entend dans la vidéo un policier dire : *"Je m'en fous, vous êtes tous liés, tous"*, appuie la LDH, ainsi que l'avocat du musicien. Interrogé sur ce point, le procureur de Meaux répond ne pas avoir *"connaissance de tels faits en l'état"*.

Une interpellation qui a mis le feu aux poudres

D'après le magistrat, à Noisiel, la soirée du 16 mars a commencé par l'arrestation, vers 21h20, de trois hommes âgés de 18 à 23 ans. Deux d'entre eux ont été arrêtés dans le cadre de la loi narcotrafic, et le troisième *"en raison de faits de provocation à la rébellion"*. Deux heures après ces faits, une trentaine de personnes s'est regroupée devant les locaux de la police municipale de Noisiel. Certaines ont tenté, *"vraisemblablement, d'y mettre le feu"*, selon le procureur Jean-Baptiste Bladier.

Or, selon des images inédites authentifiées, ce sont les circonstances d'une interpellation pour outrage et rébellion, survenue beaucoup plus tôt à Noisiel, aux alentours de 17 heures, qui ont pu pousser de jeunes habitants à s'en prendre au commissariat municipal tard dans la soirée, d'après des Noisiéliens et l'avocat de Flavel. Trois brèves vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux montrent, sous différents angles, des policiers municipaux plaquer avec force un jeune homme, Manuel*, contre un fourgon.



Par l'intermédiaire de son avocat, Manuel a adressé mercredi une plainte au procureur de Meaux, pour *"violences volontaires en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique"*, consultée par franceinfo. Il affirme qu'il se rendait à son entraînement de foot lorsque la police municipale l'a interpellé *"sans aucune raison"*. Le jeune homme de 18 ans assure également avoir été *"maintenu violemment par deux à trois policiers municipaux contre un véhicule tandis qu'il subissait une clé de bras"*.

Flavel, lui, explique ne pas avoir eu connaissance de ces tensions grandissantes dans les rues de Noisiel, car il travaillait de 16 heures à 22h30. *"Sur les images, on voit très bien que je n'ai rien à voir [avec ces événements], je n'ai rien à me reprocher"*, soutient-il, encore sonné par l'enchaînement des faits. S'il témoigne encore aujourd'hui, *"c'est pour motiver les jeunes à ne pas avoir peur"*. *"Tout le monde n'a pas l'occasion d'avoir des vidéos nettes lors de bavures policières. Sans la vidéo, l'affaire serait étouffée"*, souligne le Noisiélien. *"Les gens ont besoin de savoir la vérité"*.

** Le prénom a été modifié*

grands formats

Voir tous les contenus grands formats

441 commentaires

partager

La Quotidienne Société

Retrouvez tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"

© tous les jours à 17h30

s'inscrire à la newsletter

Les mots-clés associés à cet article

Violences policières

Faits-divers

Police

Les choix de la rédaction

Grands formats

Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

Sauvegardez vos articles à lire plus tard

Recevez les alertes uniquement sur ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

Accueil / Faits-divers / Police / Violences policières

toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous adresser des newsletters.

Pour exercer vos droits, contactez nous.

Notre politique de confidentialité

le live

direct tv

direct radio

Retrouvez aussi

La météo

Les jeux

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes données

Plan du site

Plan du site recherche

Qui sommes-nous ?

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte éditoriale

Charte du Live

Assistant vocal

Diversité annonceur

Recrutement

Flash info

L'ex-élué Jean-Michel di Falco condamné au civil à dédommager un homme l'accusant de viol dans les années 1970

Ere l'artiste